



# La prévention des feux de cheminée.



## Aux risques, citoyens !

Sensibiliser et former le grand public

Les feux de cheminée

L'hiver est propice aux feux de cheminées qui diffusent une chaleur douce et enveloppante. Mais faire un feu de cheminée nécessite de prendre quelques précautions pour ne pas risquer un accident

“  
En tant que sapeur-pompier,  
nous avons un vrai rôle à jouer  
en matière de diffusion de la  
culture de sécurité civile. C'est  
une de nos missions qui  
contribue également à sauver  
des vies.”

10/10/2016

Ce document présente les éléments de langage du service départemental d'incendie et de secours des Ardennes en vue de communiquer sur le sujet des Accidents domestiques liés aux feux de cheminée.



## L'hiver et ses dangers

L'hiver est propice aux feux de cheminée qui diffusent une chaleur douce et enveloppante. Mais faire un feu de cheminée nécessite de prendre quelques précautions pour ne pas risquer un accident.

Comment l'éviter et que faire en cas de feu ?

### **Surveiller les tirages pour une meilleure combustion :**

Avant tout, assurez-vous que votre cheminée dispose d'un tirage suffisant afin que la combustion s'effectue correctement.

- Placez également un chapeau sur la cheminée à l'extérieur afin d'éviter que les oiseaux ne fassent leurs nids.
- **Surveillez aussi l'installation des plantes grimpantes ou des chutes de feuilles** qui peuvent boucher l'extraction des fumées et qui risquent de s'embraser.



### **Un ramonage :**

Un ramonage est conseillé **au moins une fois par an**. Certaines compagnies d'assurances exigent même qu'il soit effectué **deux fois par an**. Ce ramonage permet de décoller les résidus de combustion dans les conduits, évitant ainsi des départs de feu.



En effet, la suie se transforme peu à peu en une matière goudronneuse qui se consume à partir de 500°C. Une trappe de visite, installée le long du conduit, permet de contrôler sa propreté et facilite le travail du ramoneur.

**Bon à savoir :** le ramoneur doit vous délivrer une attestation de conformité que vous transmettez à votre assureur.

### ✚ Les combustibles :

Il convient de suivre quelques précautions quant au bois utilisé dans votre cheminée :

- Il est conseillé de ne brûler que du **bois sec**. Un bois mouillé génère du goudron qui encrasse le conduit au moment du refroidissement. Vous pouvez vérifier le taux d'humidité du bois grâce à un humidimètre.
- Privilégiez un bois qui a été stocké pendant 2 ans.
- **Choisissez des bois durs** tels que le chêne, le hêtre ou l'érable, car les résineux ont davantage tendance à favoriser l'encrassement du conduit.
- **Ne brûlez jamais de bois peint ou verni** car les produits chimiques qu'ils contiennent dégagent des vapeurs toxiques au contact des flammes qui se fixent sur la suie.
- Enfin, pour démarrer une flambée dans la cheminée, **n'utilisez jamais de solvants ou de produits** pour accélérer la combustion.



### ✚ Laisser le feu sans surveillance :

Si vous vous absentez de la pièce quand la cheminée fonctionne, prenez quelques précautions :

- Positionnez un pare-feu ou un pare-étincelle qui évitera les risques de débordement.
- Et surtout, **ne disposez jamais de tapis, de journaux ou de vêtements à sécher** devant la cheminée.
- De même, **ne surchargez pas votre foyer**, surtout la nuit, cela risquerait d'enflammer la suie collée dans le conduit de cheminée.



### Les inserts :



Les inserts chauffent beaucoup plus que les foyers ouverts et propagent une chaleur intense dans le conduit. **Un tubage de ce conduit est donc obligatoire** pour éviter les incidents.

Vérifiez attentivement les joints de la vitre. S'ils sont défectueux, ils laissent passer des gaz de combustion qui peuvent être nocifs.

### Si un feu de cheminée se déclare :

Si un bourdonnement se fait entendre accompagné d'un fort dégagement de fumée qui se propage dans la pièce et qu'il y a des flammes à la sortie du conduit de cheminée, c'est que le feu a déjà pris. Comment réagir dans ce cas-là ?

- **Commencez par prévenir les pompiers** en appelant le 18 ou le 112.
- Si votre cheminée est équipée d'un clapet de fermeture du conduit, placez-le en position fermée.
- **Essayez d'envoyer du sable, de la terre ou de l'eau en petite quantité au centre du foyer dans l'âtre.** Ils devraient mettre fin au feu dans les 10 minutes.
- **Fermer les portes et fenêtres de la maison afin d'éviter les appels d'air. En cas de fumée dans la maison, sortez et allez attendre les sapeurs-pompiers dans un endroit protégé.**



### Le détecteur :



- Installez des DAAF (DéTECTEURS Autonomes AVERTISSEURS de Fumées) qui se déclenchent s'il y a trop de fumée dans la pièce. Ils sont d'ailleurs obligatoires depuis mars 2015.

---

Comment réagir en cas d'accident domestique ?

Composez le 18 ou le 112.



---

En savoir plus :



En savoir plus :  
[www.zzoups.fr/](http://www.zzoups.fr/)



---

Contacts :

**Monsieur Hakim OUTTIGHIR,**

Chargé de communication

Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes

+33 (0) 6.48.11.28.06

Mail : [outtighirh@sdis08.fr](mailto:outtighirh@sdis08.fr)

Site institutionnel : <http://www.sdis08.com/>

Réseaux sociaux institutionnels :

<https://twitter.com/sardennes>

<https://fr-fr.facebook.com/SdisArdennes>